

CH_VB 2006-2503 7585 vom 19. September 2006

Bundesverwaltung, 2006-09-19, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2006-2503_7585_

FR: CH_VB 2006-2503 7585 du 19 septembre 2006

IT: CH_VB 2006-2503 7585 del 19 settembre 2006

Volltext

2006-2503 7585 Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans concernant la construction de pistes d'évitement du village d'exercices Nalé sur la place d'armes de Bure du 19 septembre 2006

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier du 20 janvier 2006, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction de pistes d'évitement du village d'exercices Nalé sur la place d'armes de Bure (JU) sous certaines charges. Notification La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse

<http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/de/home/departement/organisation/gensec/ru/mpv/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne. Voies de recours Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM1). 3 octobre 2006 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

1 Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS 510.10).

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans concernant la construction de pistes d'évitement du village d'exercices Nalé sur la place d'armes de Bure In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2006 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 39 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.10.2006 Date Data Seite 7585-7585 Page Pagina Ref. No 10 139 948 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.